

5. coordonner le programme des conseils et l'aide accordée par le gouvernement fédéral aux projets de recherche universitaires et donner son avis à ce sujet.

Conformément à la politique du gouvernement selon laquelle la recherche gouvernementale doit tenir compte des objectifs nationaux, le laboratoire et les fonctions analytiques du Conseil de recherche pour la défense seront intégrés au ministère de la Défense nationale. Les fonctions de subvention du conseil seront absorbées par les trois conseils de subvention que je viens de mentionner.

Afin de mieux faire comprendre les questions touchant la politique scientifique, le gouvernement estime que le Conseil des sciences du Canada devrait jouer un rôle actif sur le plan de l'information du public. On estime qu'il s'agit là d'une activité essentielle pour ce conseil.

La politique scientifique, dont le but décrit dans le discours du trône est de «... favoriser l'acquisition ordonnée des connaissances scientifiques et l'usage planifié de la science et des techniques pour servir au mieux l'intérêt national», justifie l'augmentation des responsabilités du ministre d'État aux sciences et à la technologie et la structure organisationnelle décrite.

Il est indispensable d'avoir une planification d'ensemble et d'observer une certaine uniformité pour comprendre, exploiter et protéger les ressources du Canada, tenir notre place dans la communauté scientifique internationale et aider nos scientifiques, nos ingénieurs et nos techniciens à mieux nous préparer à faire face aux crises qui sont inévitables dans notre monde en perpétuel évolution technologique. Ce souci se reflète dans les nombreuses initiatives annoncées dans le discours du trône, lesquelles exigent une politique scientifique efficace. J'espère bien que les changements proposés par le gouvernement assureront la nouvelle orientation nécessaire.

Je passe maintenant à la politique pétrolière: le gouvernement se doit, comme nous le savons, d'organiser et de gérer l'économie de façon à tempérer les effets inflationnistes découlant de la crise du pétrole. Le gouvernement échange des vues avec les provinces au sujet de l'établissement d'un régime de prix sur le plan national et en matière d'exportation. Il s'agit dans tout cela de protéger le consommateur, d'encourager les producteurs à prospecter et à exploiter nos ressources pétrolières et d'assurer aux provinces productrices des bénéfices équitables, eu égard à la valeur des ressources qui leur appartiennent en vertu de la constitution du Canada. Le gouvernement fédéral tient à percevoir une part du revenu accru résultant de la hausse du pétrole. Dans le cas du gouvernement du Canada, il ne s'agit pas là de revendiquer des droits sur les ressources des provinces, mais tout simplement de s'acquitter de ses obligations envers tous les Canadiens.

Voici ce que disait le premier ministre au sujet des conflits réels ou possibles entre les intérêts des sociétés productrices et le consommateur privé, ou entre les provinces productrices et celles qui ne le sont pas:

«Il y a pour le gouvernement fédéral une obligation claire et fondamentale d'intervenir pour défendre l'intérêt général du pays. Pour intervenir efficacement, nous devons avoir la capacité financière d'orienter l'économie vers les objectifs nationaux et de répartir équitablement à travers le pays le fardeau de l'augmentation des prix.»

[L'honorable M. Langlois.]

Il ne s'agit pas d'un litige quant à la juridiction des ressources nationales. Encore une fois, je cite les paroles du premier ministre:

«Il incombe au gouvernement canadien d'épargner au Canada la confusion et le bouleversement qui règnent dans l'économie de nombreux pays qui n'ont pu trouver chez eux les politiques nécessaires pour stabiliser l'impact des prix destructeurs.»

[Français]

Je désire maintenant revenir à mes remarques préliminaires concernant la participation de l'honorable sénateur Perrault à ce débat. Je désire souligner surtout son appel au pan-canadianisme et à l'unité de la nation.

Même s'ils ne sont pas prêts à admettre tout ce qu'il a dit sous ce chef, peu nombreux sont nos collègues en cette Chambre qui ne seront pas disposés à endosser les vues du sénateur Perrault sur tout ce qui peut unir le Canada, plutôt que sur ce qui peut affaiblir l'unité nationale.

Notre collègue voit dans le discours du trône—et encore là il y aura certainement des divergences de vues—une charte de travail complète qui doit être préférée aux trop faciles critiques négatives et aux panacées incomplètes de ceux qui se complaisent à jouer aux prophètes de malheur, et qui, pour paraphraser une citation du sénateur Robichaud, finissent toujours par souhaiter que leurs sombres prophéties se réalisent pour prouver qu'ils ont eu raison.

L'honorable M. Flynn: Vous devriez vous rappeler le sénateur Martin dans l'opposition.

L'honorable M. Langlois: Malheureusement, je n'ai pas eu l'avantage que le sénateur Martin eut d'être dans l'opposition, alors que mon honorable confrère était au pouvoir, car ce serait plus facile de découvrir les divergences de vues qu'il a depuis ce temps-là.

Tout de même, je continue en disant que notre collègue voit dans le discours du trône une charte complète de travail, laquelle doit être préférée aux trop faciles critiques négatives et aux panacées incomplètes de ceux qui se complaisent à jouer aux prophètes de malheur. Quiconque lit le texte du discours du trône avec un tant soit peu d'objectivité aussitôt remarque l'analyse des causes de l'inflation et l'évaluation des moyens appropriés pour y remédier, sans provoquer un ralentissement inévitable de l'économie canadienne, que certaines mesures trop draconiennes pourraient nécessairement apporter; l'élaboration d'une politique canadienne de l'énergie, pour contrer les effets de la crise énergétique qui sévit depuis déjà plusieurs mois et assurer l'autonomie du Canada en matière d'énergie; l'évaluation de l'interdépendance—et ceci est important—de notre économie canadienne avec le commerce et les marchés internationaux, laquelle interdépendance rend inopportune et souvent inapplicable une politique générale des prix et des revenus, quelle qu'en soit la durée proposée.

● (1440)

A ce sujet, je désire référer cette Chambre à la recommandation qu'a citée hier le leader du gouvernement, du rapport du Comité sénatorial des finances nationales sur la croissance, l'emploi et la stabilité des prix.

Je n'ai pas l'intention de répéter cette recommandation, qui était une condamnation assez directe de l'application d'une politique de contrôle des prix et des revenus en temps de paix. Mais, je dois souligner de nouveau ce que de nombreux sénateurs savent déjà, mais que le public ignore, que cette recommandation du Comité sénatorial des finances nationales n'a pas été faite à l'aveuglette. Ce